

RÈGLES de VIE

« **La conscience est le meilleur livre de morale que nous ayons.** »

Les Règles de vie sont conçues pour développer un climat de confiance entre les élèves, les institutrices et les parents. Ces règles découlent du bon sens et du civisme élémentaire. L'inscription de l'élève implique la totale adhésion de la famille (parents et enfants) au Projet pédagogique, aux Règles de vie et à la Charte de l'écolier de l'Ecole saints Louis et Zélie Martin.

Dans un climat de confiance, l'Ecole est un lieu de vie fraternelle où l'on apprend à s'écouter, à se comprendre, à construire des repères, à développer des talents, prenant en compte à la fois l'histoire personnelle de chaque élève et l'intérêt de tous.

Horaires de l'école

- A partir de 08h30, une surveillance est assurée sur la cour pour accueillir les élèves.
- Les heures de classe se déroulent de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.
- Ecole le mercredi matin pour les classes du CP au CM2.

I. LA PÉDAGOGIE

L'équipe pédagogique se réunit périodiquement sous la responsabilité de la directrice de l'Ecole pour :

- Evaluer en commun la progression des élèves,
- Informer les familles des résultats et du comportement de leur enfant,
- Décider des sanctions en cas de manque de travail ou de mauvais comportement incompatible avec le projet de l'Ecole.
- Organiser la vie quotidienne de l'école.

Vie chrétienne :

L'Ecole saints Louis et Zélie Martin est une école catholique. La vie de prière rythme les journées et l'année.

La prière du matin et le bénédicité sont récités quotidiennement.

Les leçons de catéchisme font partie intégrante de l'enseignement de l'Ecole et sont à ce titre obligatoires.

Une messe mensuelle est célébrée sur le temps scolaire. Ce jour là les enfants ont la possibilité de recevoir le sacrement de réconciliation.

Vie scolaire et pédagogie :

A l'Ecole Primaire, l'année est organisée en TROIS trimestres d'un même nombre de semaines avec une remise régulière de carnets de notes et d'appréciations. A la fin de chaque trimestre les contrôles trimestriels permettent une révision des notions apprises.

A l'Ecole Maternelle, un livret de compétences est remis aux parents en janvier et en juin.

Objectif : Il permet d'évaluer la progression des apprentissages réunis en différents domaines d'activités : des connaissances et des savoirs, capacités psychomotrices et socio-affectives, habiletés et attitudes diverses sur les années passées à l'Ecole Maternelle avant le passage à l'Ecole primaire.

Notre pédagogie de la transmission des savoirs ne peut porter ses fruits en fin d'Ecole Primaire, qu'accompagnée du respect de certaines règles de vie auxquelles l'équipe éducative adhère dans toutes ses composantes.

- **La volonté d'émulation** : les notes, les devoirs, les contrôles doivent inviter à progresser, à se dépasser, à donner le meilleur de soi, mais sans esprit de compétition.
- **Le développement de la mémoire** : les leçons sont à apprendre par cœur avec intelligence, en privilégiant la compréhension.
- **La formation de la personnalité** : elle est assurée à tous les moments de la vie collective.
- **Une coopération avec la Famille est indispensable.**

Toute éducation n'est possible qu'à travers le partage de valeurs communes.

Les institutrices sont prêtes à rencontrer les parents chaque fois que cela s'avère nécessaire. En faire la demande sur le cahier de correspondance.

Un entretien systématique a lieu avant les vacances de la Toussaint avec les deux parents.

Nous souhaitons offrir à vos enfants, nos élèves un **enseignement structuré** où travail et efforts se conjuguent au quotidien.

L'application, le soin, la participation active à la vie de la classe sont toujours encouragés.

L'autorité des institutrices et autre personnel de l'Ecole, doit être reconnue afin de permettre aux élèves d'être accompagnés dans un climat de confiance et de sécurité.

Notre pratique pédagogique s'enrichit au fil des années. Pour cela, le corps enseignant se forme lors des temps de concertation pédagogique qui ont lieu le mercredi matin et à l'occasion de formations prise en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

Le passage dans la classe supérieure :

Le passage dans la classe supérieure à l'Ecole saints Louis et Zélie Martin, est subordonné aux résultats attendus en fin d'année scolaire.

Les parents font confiance à l'Ecole qui pourrait prendre la décision de maintenir un enfant dans la même classe afin d'approfondir ses connaissances si les résultats sont jugés insuffisants.

La Charte Educative :

Si l'Ecole est un lieu de Savoir, c'est aussi un lieu d'Education où la liberté de chacun est au service de l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative.

Nous attendons des Familles une adhésion active, sans réserve à toute l'équipe pédagogique qui espère de tous les parents un dialogue constructif.

Nous demandons aux Parents de nous soutenir dans notre tâche éducative en veillant à ne jamais discréditer une institutrice devant un enfant.

II. ASSIDUITÉ et PONCTUALITÉ

L'assiduité est indispensable pour le suivi pédagogique de l'enfant. La présence à l'école saints Louis et Zélie Martin est fixée par le calendrier scolaire dont chaque famille est informée dès le début de l'année.

A partir du CP, aucun départ anticipé en vacances ni retour tardif ne sont tolérés. Pour les élèves du primaire toute absence doit faire l'objet d'une autorisation. Toute demande d'absence exceptionnelle (décès dans la famille, importante consultation médicale, mariage, etc.) qui ne se renouvellera pas dans le courant de l'année, doit être adressée au moins une semaine à l'avance par lettre à la directrice qui se réserve le droit de l'accorder ou de la refuser.

En cas d'absence pour raison médicale, la famille est tenue d'en informer obligatoirement l'Ecole en contactant le secrétariat par téléphone avant le début de la classe.

Dès son retour, l'élève présentera un billet d'absence qui se trouve dans le cahier de correspondance. Ce bulletin sera rempli et signé. Au delà de trois jours un certificat médical sera demandé pour justifier l'absence de l'enfant.

Dans le cas d'une maladie contagieuse, l'enfant reste à la maison, il vous sera demandé de fournir un certificat médical dès son retour en classe.

Les parents veilleront à ce que les leçons soient récupérées et apprises.

Enfin, une stricte ponctualité aux cours est requise.

Une visite chez le médecin ou le dentiste, une démarche pour des formalités administratives, une compétition sportive, une audition musicale sur temps scolaire pendant les heures de classe ne sont pas recevables.

III. DISCIPLINE GENERALE

Tenue vestimentaire :

La tenue vestimentaire est le premier signe du respect que l'on porte à ses interlocuteurs et à l'Ecole à laquelle on appartient. Nous ne saurions accepter le laisser-aller vestimentaire correspondant à une manière de vivre à l'opposé de nos valeurs éducatives.

La tenue vestimentaire est un point d'éducation auquel nous tenons, comme nous tenons à la courtoisie et à la politesse.

La tenue, qui les éloigne des dépendances de la mode, doit être sobre, classique et soignée.

Une blouse bleu ciel en excellent état, boutonnée à manches longues, sur laquelle le prénom de l'élève sera brodé, est obligatoire pour les classes de la Maternelle à la classe de CM2. A la fin de la semaine, les élèves la rapporteront à la maison pour qu'elle soit lavée et repassée le lundi matin.

Si la blouse de votre enfant n'est pas en bon état un bulletin de blouse sera collé dans son cahier de correspondance indiquant les réparations à effectuer.

Il est demandé d'avoir deux blouses par enfant.

Pour les filles :

Les cheveux longs sont attachés et le maquillage, ainsi que le vernis à ongle ne sont pas acceptés.

Les shorts sont réservés pour le sport.

Les débardeurs à fines bretelles ne sont pas autorisés.

Les colliers et les bracelets sont prohibés, seule la montre est permise.

Pour les garçons :

Les cheveux sont courts et propres.

La tenue de sport est uniquement réservée au cours de sport.

On l'apporte dans un sac et on se change à l'Ecole. Les vêtements de sport ne doivent pas faire apparaître de marque. Les maillots d'équipe de foot ne sont pas autorisés. Un simple tee-shirt uni convient parfaitement. Ceci afin de ne pas attiser l'envie et la jalousie.

TOUTES les AFFAIRES doivent être marquées au NOM de l'enfant, y compris le sac.

Les élèves doivent être attentifs à ne pas laisser trainer leurs affaires sur la cour, dans la prairie et le couloir, la salle à manger et la classe. Les objets perdus sont conservés jusqu'aux vacances suivantes, puis donnés à une œuvre de charité.

Règles sur la cour de récréation

Pendant les récréations, les élèves se conforment aux demandes des institutrices et des personnels d'éducation.

A la fin de chaque récréation deux cloches retentissent :

- A la première sonnerie les enfants doivent arrêter leurs jeux et les ranger, aller aux toilettes, se laver les mains, aller boire et ramasser leurs vêtements.
- A la deuxième sonnerie, les élèves se mettent en rang, **en silence**, entrent en classe ou quittent l'Ecole sous la conduite de leur institutrice et se rangent au niveau du marquage jaune au sol.

Les déplacements dans l'école se font en silence et en marchant même dans les toilettes.

Déjeuners

Lors des repas, il est important que chaque élève soit soucieux d'éviter tout gâchis de nourriture. Nous invitons nos élèves à respecter le repas préparé par leurs parents. Nous attendons de nos élèves une bonne tenue à table respectant les règles élémentaires de savoir vivre. Une serviette de table marquée au nom de l'enfant est demandée.

Sortie

Les parents n'entrent pas dans la cour, ni dans les classes en dehors des manifestations prévues ou sur invitation de l'institutrice.

Les élèves ne sont pas autorisés à revenir dans leur classe en dehors des heures de cours pour chercher livres ou cahiers oubliés.

Les élèves, une fois qu'ils ont franchi la grille du portail, sont sous la responsabilité des familles. Celles-ci sont tenues d'être ponctuelles aux horaires de l'Ecole.

En cas de changement de personne autorisée à attendre l'enfant à la sortie de l'Ecole, prévenir le secrétariat dès le matin ou en début d'après-midi.

Anniversaire

Anniversaires des élèves : les cartes d'invitation émanant des élèves ou de la famille pour les anniversaires qui se passent à l'extérieur, ne doivent pas transiter par l'Ecole.

Comportement

Tout manque d'éducation : insolence, refus d'autorité, tricherie, mauvaise tenue, non-respect de l'autre, violence verbale ou physique, nuisible à la classe ou à l'Ecole, absences ou retards répétés, seront sanctionnés par la directrice selon la gravité des faits.

Cela peut aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire de la classe.

Les relations des élèves vis-à-vis de tous les adultes, relèvent des règles de politesse classique :

- Se lever lorsqu'un adulte entre en classe,
- Saluer dans le couloir, sur la cour, quel que soit le lieu,
- Tenir une porte,
- Présenter des excuses,
- Voussoyer son professeur

Pendant les sorties scolaires et éventuellement un transport en commun, les élèves se feront apprécier par leur discrétion, leurs bonnes manières et leur langage.

Objets et jeux non autorisés :

Les livres, revues et jeux de cartes de mauvais goût ainsi que jeux électroniques et jeux dangereux (canif, billes d'acier) ne sont pas admis à l'Ecole.

Toute forme de troc est prohibée, ainsi que les échanges d'objet de valeur et d'argent.

Tout nouveau jeu introduit dans l'école doit recevoir l'approbation de la directrice.

Tout objet non autorisé par l'Ecole sera confisqué et restitué qu'à la fin de l'année scolaire.

Les enfants peuvent apporter des jeux de cour : ballons souples ou de foot (été) cerceaux, élastiques, cordes à sauter, billes, diabolos,...

Matériel

Chaque élève est tenu de venir en classe avec son matériel scolaire au complet, vérifié et remplacé, si nécessaire.

Tout matériel détérioré ou perdu en cours de l'année sera remplacé par les familles.

Il est demandé de prendre soin du matériel commun, du mobilier et des locaux. Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'élève et ses parents.

Les confiseries, le chewing-gum, ne sont pas tolérés dans l'Ecole, ni durant les sorties scolaires.

Si un élève transgresse le règlement établi, il écrira lui-même un mot à ses parents expliquant les circonstances. Celui-ci sera signé par l'institutrice et les parents.

Hygiène – Santé :

Attention, les enfants fiévreux ou malades ne sont pas admis à l'Ecole.

Il est expressément demandé de signaler, prévenir et traiter efficacement la présence de parasites.

Nous rappelons que les institutrices ne sont pas autorisées à délivrer de médicaments même avec une ordonnance.

Correspondance :

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé au secrétariat de l'Ecole. C'est également au secrétariat que sont demandés : certificat de scolarité ou de radiation.

En début d'année ces règles de vie doivent être lues, commentées en Famille et signées par les parents.

Elles font partie intégrante du projet d'éducation chrétienne qui est au cœur de la démarche éducative de toute l'Ecole.

C'est durant les années décisives de l'Ecole Primaire que se forment non seulement l'intelligence, mais aussi l'ensemble de la personnalité de l'Enfant.

Notre Ecole se propose donc d'accompagner les parents dans l'Education de leur Enfant pour développer :

- L'Intelligence,
- La Volonté,
- Le Respect,
- L'Obéissance,
- La Bienveillance,
- La Prévenance,
- La Charité

qui sont les fondamentaux de l'Education reçue au préalable au sein même de la Famille.

Nous souscrivons sans réserve au projet de l'Ecole des saints Louis et Zélie Martin et aux Règles de vie.